

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DE LA MEUSE

CONTRAT DE SITE DU BASSIN DE VERDUN - ETAIN

En présence et sous le haut patronage de M. Gérard LONGUET, ministre de la Défense et des Anciens Combattants

ENTRE

L'État, représenté par Mme Colette DESPREZ, préfet de la Meuse

ET

La Région Lorraine, représentée par M. Jean-Pierre MASSERET, président du Conseil Régional

Le Département de la Meuse, représenté par M. Christian NAMY, président du Conseil Général

La Communauté de Communes de Verdun, représentée par M. Arsène LUX, président

La Communauté de Communes du Pays d'Etain, représentées par M. Jean PICART, président

La Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, représentée par M. Guy NAVEL, président

La Communauté de Communes de Charny, représentée par Mme Marie-Paule SOUBRIER, présidente

La Communauté de Communes Meuse Voie Sacrée, représentée par M. Serge NAHANT, président

La commune de Verdun représentée par M. Arsène LUX, maire

La commune de Thierville représentée par M. Claude ANTION, maire

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Meuse, représentée par M. Michel JUBERT, président

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Meuse, représentée par Mme Lucette COLLET, présidente

La Chambre d'Agriculture de la Meuse, représentée par M. Jean-Luc PELLETIER, président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité nationale,

Vu la circulaire n° 5318/SG du Premier ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

Vu la décision du Comité technique Interministériel pour les restructurations de la Défense en date du 30 novembre 2011,

PREAMBULE

L'arrondissement de Verdun constitue un vaste territoire de 2 829 km² (45,5 % de la superficie départementale, 12 % de la superficie régionale). Organisé en 15 cantons, 13 communautés de communes et 255 communes, c'est à la fois la plus vaste des zones d'emploi de la Lorraine et une des moins densément peuplées : 86 627 habitants (43,8 % de la population de la Meuse et 3,6 % de la population lorraine), soit une densité de population de 30,6 habitants au km² (Meuse 31, Lorraine 98).

De 1975 à 1999 le Nord Meusien avait été deux fois plus affecté par la chute démographique que le Sud Meusien (- 8 %), mais depuis 2000, l'axe de partage démographique sépare désormais l'est et l'ouest de l'arrondissement. À l'ouest, les cantons sont en voie de paupérisation et de dépopulation (Argonne). A contrario, le dynamisme économique de la Belgique, du Luxembourg et du Sillon mosellan fait que l'est de l'arrondissement (Étain, Spincourt, Fresnes) voit sa population augmenter d'un recensement à l'autre : les indicateurs sont extrêmement encourageants et témoignent de l'installation de populations qui travaillent à Metz, à Longuyon, à Longwy, à Metz, en Belgique ou au Luxembourg. Ces deux dernières destinations, qui drainent chaque jour plus de 2 500 travailleurs frontaliers meusiens, sont cependant un handicap pour l'industrie locale car elles vident le pays de sa main d'œuvre la plus qualifiée attirée par des salaires plus élevés.

L'accès à l'emploi souffre des problèmes de mobilité importants liés aux caractéristiques du Nord-Meusien : un vaste territoire à faible densité de population se traduisant par un éloignement important entre centres habités, des employeurs situés dans des communes non desservies par des transports en commun, des infrastructures routières souvent déficientes et une précarité sociale limitant l'accès aux moyens de transport individuels notamment chez les jeunes. Malgré sa situation favorable au centre de gravité du département et son atout de ville la plus peuplée du département, Verdun ne bénéficie, contrairement à Bar-le Duc, d'aucun moyen de transport en commun direct pour se rendre dans les pôles universitaires et hospitaliers de Reims et Nancy. Quant aux liaisons avec Metz, elles sont à la fois rares et très lentes.

La disparition progressive d'activités traditionnelles telles que l'exploitation du bassin minier, les carrières et fours à chaux de la vallée de la Meuse ou les activités connexes à la présence militaire n'a été à proprement parler compensée que par de rares nouvelles activités.

L'évolution de l'industrie agro-alimentaire a certes permis de développer une dynamique activité de production de biocarburants et un pôle industriel chimique a réussi progressivement à s'implanter à l'ouest de Verdun autour de l'entreprise Lactosérum et surtout du raffineur INEOS. Ils emploient au total près de 300 salariés. Le deuxième d'entre eux présente toutefois la contrainte d'avoir localisé aux portes de Verdun le plus important site « Seveso seuil haut » du département en raison de l'important stockage de chlore nécessité par la production de dérivés chlorés (près de vingt wagons de 60 tonnes par semaine).

Parallèlement, certaines activités traditionnelles ont réussi à perdurer, notamment celles liées à l'exploitation et à la transformation de l'immense domaine forestier (où les propriétés publiques sont majoritaires).

Grâce à la notoriété de la ville et du champ de bataille, la ville de Verdun et le Conseil Général tentent certes d'exploiter au maximum le potentiel d'attractivité touristique des différents sites mais ces efforts pâtissent d'une part d'une offre touristique insuffisamment structurée et d'autre part d'une insuffisance notoire en matière d'hôtellerie et de restauration de qualité.

La situation économique

93% des entreprises comptent moins de 10 salariés et seules 7 d'entre elles ont un effectif supérieur à 250 salariés. La Meuse du Nord ne compte que 57 des 2 062 établissements lorrains de plus de 50 salariés, employant quelques 7 900 salariés, soit à peine 2% de l'effectif total des grands établissements lorrains.

La répartition sectorielle des emplois démontre l'importance demeurée forte de la ruralité. En effet, le poids de l'agriculture et de la forêt y reste élevé (8,4% des emplois offerts sur la zone) ; quant au paysage industriel dont le poids est globalement faible (17,4 % des emplois), il est dominé par l'agro-alimentaire, représentant 38 % des emplois salariés : Fromagerie HUTIN à Dieue (363 salariés), Fromagerie BEL à Cléry le Petit (267 salariés), Lacto-Sérum à Verdun (157 salariés).

Après avoir connu une forte croissance de 2000 à 2008, le secteur de la construction qui emploie désormais 1 655 salariés (7,9% des emplois de la zone) subit un tassement de ses effectifs depuis fin 2008.

Quant au secteur tertiaire (commerce, transport, services, administration publique, enseignement, santé, action sociale), il regroupe 72,2 % des emplois, soit 15 156 salariés.

Au total, la zone d'emploi a perdu 782 emplois salariés du secteur privé entre 2000 et 2010, soit une baisse de ses effectifs de 5,7%.

La situation de l'emploi

En juillet 2011, la Meuse du Nord comptait 3618 demandeurs d'emploi en catégorie A, soit une hausse de 2,1 % sur un an (Lorraine + 0,5%). Le chômage des jeunes de moins de 25 ans diminue certes depuis 2 ans mais à un rythme beaucoup plus lent que le reste de la Lorraine. La spécificité du Nord-Meusien réside surtout dans une évolution totalement divergente du chômage des hommes et des femmes. Alors que celui des hommes a diminué de 2,4% en un an, celui des femmes a connu une augmentation de 6,5% sur la même période.

Quant au chômage des seniors, il a augmenté de 16,6% sur un an et représente désormais 22,5% de la demande totale contre 21,5% pour la Lorraine.

Le chômage de longue durée s'aggrave nettement puisque 1305 demandeurs d'emploi sont au chômage depuis 1 an, en progression de 10,2 % sur un an et la part des chômeurs de longue durée représente 37,3% de la demande totale (33,6% en Lorraine). Ce résultat est toutefois à pondérer car s'il est lié à la fragilité du marché du travail, il s'explique aussi par l'effet mécanique du recul de l'âge de la dispense de recherche d'emploi.

Le Nord-Meusien souffre enfin d'une faiblesse récurrente en terme de formation et qualification. 70,1% des demandeurs d'emploi de la zone y ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP/BEP (63,6% en Lorraine et 57% en France métropolitaine). 38,4% des demandeurs d'emploi sont des ouvriers ou des employés non qualifiés (34% en Lorraine et 30% en France métropolitaine).

En matière de formation post-bac, depuis la fermeture en 2009 de l'IUT de Verdun, le Nord Meusien ne dispose plus que d'une école d'infirmières et des sections de techniciens supérieurs des lycées.

La mise en place d'un Plan Local de Redynamisation à Verdun et Étain

Dans ce contexte économique fragile, les mesures de réorganisation et de modernisation du ministère de la Défense annoncées en 2008 ont impacté l'arrondissement de Verdun :

- À Thierville sur Meuse, la transformation du 1^{er}-2^{ème} régiment de Chasseurs en 1^{er} régiment de Chasseurs s'est traduite à l'été 2009 par la dissolution de 2 escadrons de chars sur les 6 existants.
- La rationalisation des fonctions de soutien et d'administration générale a permis la création à Verdun d'une base de défense chargée du soutien des unités militaires présentes en Meuse. La conséquence de cette création a été le transfert vers le Groupement de Soutien de la Base de Défense (GSBdD) à Verdun d'effectifs prélevés sur les autres régiments meusiens, dont le 3^{ème} RHC d'Étain.

Au bilan, compte tenu du jeu des effectifs déplacés, les diminutions d'effectifs affectant l'arrondissement de Verdun, seront de 225 postes à Verdun et 95 à Étain.

Ces réorganisations ont conduit le Premier ministre le 24 juillet 2008 (circulaire du 25 juillet 2008) à inscrire la Meuse parmi les départements éligibles à un Plan Local de Redynamisation (PLR), doté d'une enveloppe de 3 millions € (2 millions € au titre du Fonds de Restructuration de la Défense – FRED – et 1 million € au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire – FNADT-) à la disposition du préfet de la Meuse. Cette décision a pour but d'identifier, sur le territoire, les projets créateurs d'emplois ou de développement économique.

Les territoires concernés par cette démarche sont ceux des communautés de communes de Verdun, Étain, Charny, Meuse-Voie Sacrée, Val de Meuse et Vallée de la Dieue.

Le contrat de site : un outil au service du territoire

L'élaboration d'un contrat de site du bassin de Verdun a pour but de soutenir la démarche PLR en contractualisant avec les collectivités territoriales les conditions d'emplois de l'enveloppe financière évoquée au chapitre précédent.

Cette aide de l'Etat doit servir de levier à la mobilisation conjointe des autres partenaires qui s'associeront à ce processus de revitalisation économique du territoire verdunois.

IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du contrat

Le contrat de site du bassin de Verdun a pour objectif de recréer environ 300 emplois soit un nombre d'emplois comparable au nombre d'emplois disparus et un volume d'activité économique directe et indirecte suffisant pour redynamiser le territoire concerné.

Les partenaires signataires du présent contrat s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires pour accompagner la démarche de redynamisation du bassin de Verdun.

Article 2 – Périmètre

Le périmètre retenu intègre prioritairement les territoires des communautés de communes de Verdun, Étain, Charny, Meuse-Voie Sacrée, Val de Meuse et Vallée de la Dieue.

Des actions concourant à l'attractivité du territoire Nord Meusien pourront être éligibles sur tout l'arrondissement de Verdun après validation du comité de pilotage.

Article 3 – Durée

Le présent contrat prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 3 ans, reconductible une fois par un avenant d'une durée de 2 ans maximum.

Article 4 – Actions de redynamisation

Quatre axes prioritaires ont été retenus pour le présent contrat :

- Axe 1 : Développement économique des entreprises ;
- Axe 2 : Soutien des projets à caractère médical ou social liés à l'aide à la personne ;
- Axe 3 : Soutien des projets destinés à renforcer l'attractivité du territoire ;
- Axe 4 : Soutien d'un projet structurant pour le territoire.

Axe 1 : Développement économique des entreprises

Le premier axe du plan d'actions concerne des aides directes ou indirectes aux entreprises avec :

- la création ou l'agrandissement de zones d'accueil pour artisans, PME et PMI ;
- le soutien à la réhabilitation du site d'une ancienne caserne à Verdun :
 - Aménagement de la zone d'activités
 - Installation d'une pépinière d'entreprises
- la réhabilitation d'un bâtiment artisanal relais ;
- l'élaboration d'une cartographie pédologique de la Meuse.

Une enveloppe sera réservée pour des interventions directes en faveur des entreprises, attribuées après avis d'un comité d'engagement départemental.

Les actions correspondant à cet axe sont définies dans les fiches actions 1-1 à 1-6 annexées au présent contrat.

Axe 2 : Soutien des projets liés à l'aide à la personne

Le deuxième axe du plan d'actions concerne le développement des activités d'aide à la personne à caractère médical ou social avec :

- le soutien à l'aménagement du site d'une ancienne caserne à Thierville sur Meuse en vue de la création d'une maison médicale
- la création d'une maison de santé ;
- l'extension d'une maison de l'enfance ;
- l'installation d'un centre multi-accueil collectif sur le site d'une ancienne caserne à Verdun ;
- la création d'un service de garderie et de restauration.

Les actions correspondant à cet axe sont définies dans les fiches actions 2-1 à 2-5 annexées au présent contrat.

Axe 3 : Soutien des projets destinés à renforcer l'attractivité du territoire

Le troisième axe du plan d'actions concerne le renforcement de l'attractivité culturelle et touristique du territoire avec :

- le réaménagement des locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture de Belleville sur Meuse pour développer un projet *Musiques Actuelles* à vocation départementale ;
- le soutien à l'élaboration d'une nouvelle scénographie de la citadelle basse de Verdun.

Les actions correspondant à cet axe sont définies dans les fiches actions 3-1 à 3-2 annexées au présent contrat.

Axe 4 : Soutien d'un projet structurant pour le territoire

Le quatrième axe du contrat concerne uniquement le soutien à la construction d'une gare multimodale à Verdun.

Les actions correspondant à cet axe sont définies dans la fiche action 4-1 annexée au présent contrat.

Article 5 – Gouvernance du contrat

Le pilotage du contrat de site (élaboration, mise en œuvre, coordination et suivi) est assuré par le préfet de la Meuse. Il est assisté par le sous-préfet de Verdun, chargé de la coordination du dispositif pour l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, organismes consulaires, associations...).

Un comité de pilotage assure le suivi de la mise en œuvre du contrat. Il est composé du préfet, des présidents du conseil régional, du conseil général, des communautés de communes de Verdun, Étain, Charny, Meuse-Voie Sacrée, Val de Meuse et Vallée de la Dieue, du maire de Verdun, du maire de Thierville, et des présidents des chambres consulaires.

Le suivi opérationnel du contrat est assuré par un comité technique, animé par le sous-préfet de Verdun, constitué des directions générales du Conseil régional, du Conseil général, des communautés de communes de Verdun, Étain, Charny, Meuse-Voie Sacrée, Val de Meuse et

Vallée de la Dieue, de la commune de Verdun, de la commune de Thierville et des chambres consulaires ainsi que du délégué régional aux restructurations de la défense. Les porteurs des projets inscrits au contrat seront associés aux réunions les concernant.

Un comité d'engagement présidé par le préfet déterminera les conditions d'utilisation de la dotation réservée aux aides aux entreprises.

Article 6 – Contributions financières

Le contrat s'accompagne d'un soutien spécifique de l'Etat de 3 millions d'euros.

Les collectivités territoriales et les partenaires signataires consolideront les engagements de l'Etat par un concours financier complémentaire dans le cadre de leurs dispositifs d'intervention et dans la limite des crédits disponibles, permettant ainsi d'accompagner les actions retenues dans le contrat et d'atteindre les objectifs fixés. Le montant de ces contributions figure dans le tableau récapitulatif joint ; ces montants ne valent pas attribution de subventions, les projets devant au préalable être examinés par les organes délibérants des collectivités concernées.

Des dotations supplémentaires des fonds européens sont également mobilisables dans le cadre du présent contrat dans le respect des critères d'éligibilité propres à chaque fond.

Au cours de sa mise en œuvre, le contrat peut faire l'objet d'adaptations au vu des bilans d'exécution du programme d'actions soumis au comité de pilotage pour validation. Le comité de pilotage examinera une fois par an l'état de consommation des crédits et procédera à une évaluation des actions du contrat et si nécessaire à des réaffectations.

Article 7 – Validation des dossiers

Chaque projet fait l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures d'instruction et de programmation de droit commun liées aux financements mobilisables.

Article 8 – Evaluation

Les créations d'emploi seront validées par l'unité territoriale meusienne de la DIRECCTE. Les créations de valeur sont à faire valider par la DRFIP et la DIRECCTE (pôle 3E).

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an et examinera les conditions d'exécution du contrat. Il fera notamment le point sur l'engagement des crédits prévus au contrat et l'analyse de la situation économique globale du bassin de Verdun, dont la situation de l'emploi privé et public. Il devra par ailleurs évaluer les créations d'emplois générées ou induites par les fonds mobilisés par le contrat.

Fait à Verdun, le ... 2011

En présence et sous le haut patronage de
Monsieur le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants

Gérard LONGUET

Le Préfet de la Meuse

Colette DESPREZ

Le Président du Conseil Régional
de Lorraine

Le Président du Conseil Général
de la Meuse – Sénateur

Jean-Pierre MASSERET

Christian NAMY

Le Président de la Communauté de Communes de Verdun
Maire de Verdun

Le Président de la Communauté de Communes
d'Étain

Arsène LUX

Jean PICART

La Présidente de la Communauté de Communes de Charny

Le Président de la Communauté de Communes
Val de Meuse – Vallée de la Dieue

Marie-Paule SOUBRIER

Guy NAVEL

Le Président de la Communauté de Communes Meuse – Voie
Sacrée

Le Maire de Thierville

Serge NAHANT

Claude ANTION

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
Territoriale de la Meuse

La Présidente de la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de la Meuse

Michel JUBERT

Lucette COLLET

Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse

Jean-Luc PELLETIER